

# Action expérimentale de médiation sociale sur les aires d'accueil de Wattrelos et Mons en Baroeul

Convention entre :

Le Syndicat Mixte Gens Du Voyage Lille Métropole (SMGDV),

La Ville de Wattrelos, représentée par son Député-Maire Monsieur Dominique BAERT, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 14 juin 2013, d'une part,

La Ville de Mons en Baroeul, représentée par son Maire Monsieur Rudy ELEGEST, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2014.

## **Préambule :**

La médiation sociale se définit d'abord comme « le processus de création et de réparation du lien social et de règlements des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ».

De plus, elle vise, par une démarche proactive, à favoriser la responsabilisation et l'autonomie des habitants.

Enfin, elle est un processus dans lequel le médiateur agit comme une interface entre différents publics : institutions, habitants, usagers d'un service, acteurs de terrain,...

*(Source : Groupe de travail Interministériel et interprofessionnel, Charte de Référence de la médiation sociale, Octobre 2001)*

## **1) Descriptif du projet :**

Le projet expérimental de médiation sociale, impulsé par le SMGDV, s'inscrit dans une démarche de réponse face aux constats diagnostiqués depuis 2012 lors des projets socio-éducatifs et suite aux difficultés diverses de gestion remontées par LMCU, propriétaire des aires, les communes, le SMGDV, les résidents.

Ainsi, le Conseil Régional finance une action pilote expérimentale d'un an. Cette action repose sur un triptyque opérationnel composé d'un coordonnateur dont le rôle consiste en la réalisation d'un diagnostic social complet et de deux médiateurs, interlocuteurs privilégiés sur le terrain des résidents des aires d'accueil. Les enjeux sont d'ordre à la fois économique (baisse des coûts de maintenance) et de cohésion sociale.

La présence des médiateurs répond ainsi à 3 objectifs opérationnels :

- Par une présence quotidienne et un travail de sensibilisation récurrent, prévenir les dérives liées à la gestion des déchets, aux consommations de fluide, à la dégradation des équipements et contribuer au respect du règlement...
- Créer – recréer du lien entre l'aire d'accueil, la commune, les institutions, les partenaires locaux et faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun.
- Faciliter la concertation et le dialogue avec le voisinage.

## **2) Origine de la collaboration**

Dans le cadre de l'action expérimentale, financée à 64% par le Conseil Régional, le choix des communes de Wattrelos et Mons en Baroeul s'est appuyé sur les critères suivants :

- Wattrelos :

1° - L'actuelle aire d'accueil de Wattrelos a été mise en place à titre provisoire. Les conditions d'accueil des familles ne sont donc pas optimales. Cela engendre des dysfonctionnements et des difficultés de gestion.

2° - Certaines familles sont installées sur l'aire d'accueil de Wattrelos depuis de nombreuses années et vivent de façon sédentaire sur une aire dont ce n'est pas la vocation.

3° - Le projet d'une aire définitive, inscrit au schéma départemental, conforme aux exigences à la fois normatives et humaines est aujourd'hui engagé.

Eu égard à ces postulats, il convient de :

- faire face aux problématiques de vie quotidienne : gestion des déchets, respect du règlement intérieur, dégradation sur les équipements, surconsommation des fluides ;
- Réinstaurer le dialogue et un lien de confiance avec les institutions par la présence d'un interlocuteur bien identifié ;
- Sensibiliser, informer et accompagner les résidents dans leur parcours d'habitat.
- Etablir les bases d'utilisation de la nouvelle aire d'accueil respectueuses du règlement intérieur.

- Mons en Baroeul :

Aire d'accueil récemment ouverte, août 2013, elle doit être exemplaire en termes de respect du règlement intérieur et du cadre de vie, et d'intégration dans la commune de ses occupants.

La médiation sociale a pour but d'assurer une veille sociale et technique dans l'intérêt de ces enjeux.

## **3) Engagements du SMGDV**

- Mise en œuvre du projet :

De sa genèse à sa finalité, le SMGDV s'engage à piloter et à cadrer l'action en lien avec les communes de Wattrelos, Mons en Baroeul et LMCU, propriétaire des aires d'accueil.

Ainsi, il procédera :

- Au recrutement d'un coordinateur (cf. fiche de poste en annexe), poste financé par le Conseil Régional dans le cadre de l'action pilote ;
- Au recrutement des deux médiateurs :
  - 1 poste en emploi d'avenir 35h/semaine
  - 1 poste en CUI-CAE 20h/semaine
- A la mise en place du plan de formation des médiateurs et du coordinateur
- Au financement du projet selon la participation prévue (cf. BP en annexe)

Sous la direction du directeur du SMGDV, le coordinateur assurera :

- L'encadrement des deux médiateurs : définition des interventions, planning de présence sur les aires, reporting (sur la base d'un tiers temps à Mons-en-Barœul et de deux tiers temps à Wattrelos)
- La mise en place d'un comité de pilotage trimestriel avec les villes de Wattrelos, Mons-en-Barœul et LMCU, et plus fréquemment si nécessaire, selon les besoins ;
- L'information des partenaires locaux, notamment via le projet socio-éducatif ;
- Le bilan et la restitution de l'action auprès des partenaires.

Le SMGDV s'engage également à :

- Tenir informées et associer dès que nécessaire les communes de Wattrelos et Mons-en-Barœul sur la mise en œuvre de l'action.
- S'inscrire dans une démarche de partenariat coopératif et une volonté d'afficher une cohérence des discours entre tous les partenaires, pour une efficacité optimale de l'action auprès des résidents.

#### **4) Engagements des villes de Wattrelos et Mons en Baroeul**

Les villes de Wattrelos et Mons en Baroeul s'engagent à :

- Participer à l'action et au dispositif opérationnel, en désignant notamment une personne ressource ;
- Cofinancer les postes de médiateurs dès leur embauche par le SMGDV, sous forme d'une subvention pour la période expérimentale, à hauteur de :
  - 7 000 euros pour la ville de Wattrelos,
  - 3 000 euros pour la ville de Mons-en-Barœul.
- Aider si nécessaire au recrutement des médiateurs (relais auprès des MDE et/ou participation au jury) ;
- Participer au comité de pilotage et aux réunions à la demande du SMGDV ;
- S'inscrire dans une démarche de partenariat coopératif et une volonté d'afficher une cohérence des discours entre tous les partenaires, pour une efficacité optimale de l'action auprès des résidents.

**Durée de la convention :**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de l'embauche et du démarrage de la mission des médiateurs. Elle pourra, le cas échéant, être renouvelée expressément en fonction des résultats au terme de l'expérimentation.

**Evaluation :**

Un (des) rapport(s) d'activité décrit les conditions de réalisation du projet de médiation. Il devra faire apparaître les indicateurs quantitatifs (nombre et type d'interventions, dégradations) et qualitatifs comprenant l'analyse des situations d'un point social et relationnel.

Comité de suivi (ou de pilotage)

Conformément à l'article 5, les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi mensuel réalisé en concertation composé comme suit :

- Représentant de LMCU
- Représentant du SMGDV
- Représentant de la ville de Wattrelos
- Représentant de la ville de Mons-en-Barœul
- Représentant du conseil régional
- Délégué du Préfet
- Les associations partenaires du SMGDV intervenant sur les sites

**Interruption :**

Si l'action ne va pas au terme d'un an prévu par l'expérimentation, le SMGDV s'engage à rembourser la commune au prorata du temps restant.

**Avenant :**

Toute modification des conditions ou des modalités de la présente définies d'un commun accord fera l'objet d'un avenant.

**Litige :**

Tout litige concernant la présente sera de la compétence du tribunal administratif de Lille.

**Annexes :**

- Fiche de poste du coordonnateur
- Fiche de poste des médiateurs
- Budget prévisionnel

Fait à Lille,  
Le,

Pour le SMGDV, le président  
Pour la ville de Wattrelos,  
Pour la ville de Mons en Baroeul,

document de travail